



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

N° 21/004

Date de convocation
2 avril 2021

Date d'affichage
2 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice **27**

Présents **16**

Pouvoirs **11**

Votants **26**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUBRON

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance à huis-clos (les débats étaient accessibles au public via une retransmission en direct) sous la présidence de monsieur Ludovic TORO, Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France et Vice-Président de Grand Paris Grand Est.

La séance est ouverte à 9h07.

En application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, et du décret n° 2021-123 du 5 février 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, **jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire « les organes délibérants des collectivités territoriales (...) ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Dans tous les cas, un membre de ces organes peut être porteur de deux pouvoirs »**

Objet :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
VILLE**

Vote :

Pour : **26 (Le maire ne prend pas part au vote)**

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

Ludovic TORO, Maire,
Claude SPIQUEL, Sébastien GASPARD, Patricia ROBIDA, Jean-Louis ALEXANDRE, Mélanie LE SAUTER, Jean-Yves CONNAN, Céline RUVA, Maires Adjointes,
Patrick VERGE, Pascal COMMEAUX, Willy KLEIN, Conseillers Municipaux Délégués,
Martine BOUVET, Maryse FLECHE, Céline KONIGSBAUER, Jean-Claude MATHIAS, Roselyne BRUNON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés :

Evelyne GUERIN donne pouvoir à Patricia ROBIDA
Pascale COLTIER donne pouvoir à Jean-Louis ALEXANDRE
Jacques PLAISANT donne pouvoir à Pascal COMMEAUX
Alain PAPIN donne pouvoir à Willy KLEIN
Joël LEFEVRE donne pouvoir à Patrick VERGE
Sandrine STENECK donne pouvoir à Martine BOUVET
Carine MARY donne pouvoir à Maryse FLECHE
Manon HELARY donne pouvoir à Ludovic TORO
Benjamin TOUITOU donne pouvoir à Jean-Yves CONNAN
Francis NGASSI TAGA donne pouvoir à Claude SPIQUEL
Kenza LHAMZI donne pouvoir à Céline RUVA

Jean-Yves CONNAN est désigné comme secrétaire de séance.

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil Municipal procède à l'approbation du Compte Administratif sur la gestion 2020 administrée par Mr Ludovic TORO, Maire de la VILLE de Coubron.

Le Compte Administratif 2020 doit être adopté avant le 30 juin 2021.

Le Compte Administratif 2020 du budget VILLE est conforme au Compte de Gestion 2020 de la Trésorière Principale de Montfermeil.

Les résultats dégagés par le Compte Administratif 2020 sont les suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET VILLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT

1/ RESULTAT DEGAGE PAR LA SEULE GESTION 2020 (avant intégration du résultat antérieur reporté N-1)

OPERATIONS DE L'EXERCICE 2020	5 618 502,91	6 304 770,75	1 165 309,15	1 426 272,23
RESULTAT DEGAGE PAR LA GESTION 2020		686 267,84		260 963,08

2/ RESULTAT DE CLOTURE APRES INTEGRATION DU RESULTAT ANTERIEUR REPORTE CONSTATE EN N-1

RESULTAT DEGAGE PAR LA GESTION 2020		686 267,84		260 963,08
INTEGRATION RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (N-1)		732 814,52	263 366,13	
RESULTAT DE CLOTURE 2020 (APRES REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR REPORTE)		1 419 082,36	2 403,05	

* Résultat pris en compte lors du vote du Compte Administratif. Il tient compte du résultat de la gestion 2020 et de l'intégration du résultat antérieur reporté.

3/ RESULTAT APRES REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ET INTEGRATION DES RESTES A REALISER 2020

RESULTAT APRES REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		1 419 082,36	2 403,05	
INTEGRATION RESTES A REALISER 2020 (Engagement de dépenses nées en 2019 mais impactant le budget 2021)			149 362,19	187 248,16
RESULTAT APRES REPRISE RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ET INTEGRATION R.A.R.		1 419 082,36		35 482,92

* Les RAR sont des dépenses d'investissement dont l'engagement est pris en 2020 mais dont la constatation comptable aura lieu en 2021. Ces R.A.R. impactent l'exercice 2021 car ils sont intégrés au BP 2021 au moyen de la délibération d'affectation définitive du résultat voté à ce même conseil. L'intégration des restes à réaliser (RAR) tant en dépenses qu'en recettes permet d'avoir un résultat global sincère et donc de définir un résultat qui donne une image fidèle de l'année comptable écoulée.

Le résultat 2020 est donc excédentaire sur la section de fonctionnement de 1 419 082,36 € et excédentaire sur la section d'investissement à hauteur de 35 482,92 € (avec RAR). La section de fonctionnement ne contribuant pas au financement de la section d'investissement (solde créditeur), la totalité du résultat de la section de fonctionnement reste en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal pourrait adopter le Compte Administratif 2020 du VILLE.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article L2121-23 du CGCT ;

CONFORMEMENT à l'article L1612 du CGCT, le vote du Compte de Gestion doit intervenir préalablement à celui du Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier ;

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article L2121-14, le Maire doit se retirer lors du vote du Compte Administratif ;

CONSIDERANT que le Maire, Mr Ludovic TORO, Ordonnateur pendant l'exercice 2020, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020 les finances du budget VILLE en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

CONSIDERANT que Monsieur Claude SPIQUEL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2020, et que le Maire s'est donc retiré en lui laissant la présidence pour le vote,

APRES S'ETRE FAIT PRESENTER le budget primitif et les décisions modificatives ;

APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal

ADOpte le Compte Administratif 2020 du budget VILLE suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris reports exercice N-1) :

➤ RECETTES : 7 037 585,27 €

➤ DEPENSES : 5 618 502,91 €

Soit un **Excédent** de clôture de fonctionnement de **1 419 082,36 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris reports exercice N-1) :

➤ RECETTES : 1 613 520,39 €

➤ DEPENSES : 1 578 037,47 €

Soit un **Excédent** de clôture d'investissement de **35 482,92 €**

L'exposé et le vote se font en l'absence du Maire conformément à la loi, et sous la présidence de Claude SPIQUEL.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME.

Coubron, le 8 avril 2021

Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

093-219300159-20210408-21-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/04/2021

Affichage: 08/04/2021

Ludovic TORO, Maire de Coubron, Conseiller
Régional d'Ile de France



Ludovic TORO